Philosophie du langage

Cours de Licence de Sciences du Langage (L3) Alain Lecomte – Professeur, Université Paris 8

- Inférence pragmatique et présupposition

1. Inférence pragmatique

A la notion d'inférence sémantique s'oppose celle d'inférence pragmatique. L'inférence d'une phrase à une autre est dite pragmatique si elle repose sur la manière que nous avons d'utiliser les mots en fonction du contexte. Quand nous parlons, c'est en général parce que nous avons des raisons (des raisons de dire). Ces raisons sont souvent implicites et elles entrent dans la signification de ce que nous disons. Par exemple, dans une phrase du genre :

(1) Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigo
le « si » n'est pas le si logique défini en termes de valeurs de vérité. (1) dit qu'il y a ici de la
bière dans le frigo, que notre interlocuteur ait ou n'ait pas soif! A quoi correspond donc la
conditionnelle « si tu as soif » ? simplement à une raison de dire. Cela sous-entend: « je te dis
qu'il y a de la bière dans le frigo, au cas où tu aurais soif ». Le fait que le locuteur anticipe sur
la soif de son interlocuteur est une raison de dire qu'il y a de la bière dans le frigo. Sans cette
raison de dire, la phrase « il y a de la bière dans le frigo » risquerait d'apparaître comme « un
cheveu sur la soupe », c'est-à-dire comme quelque chose d'incongru, mais littéralement, la
première partie de la phrase (si tu as soif) est inutile: la condition de vérité de (1) est la même
que celle de (1'): il y a de la bière dans le frigo, donc sa raison d'être n'est pas liée aux
conditions de vérité, ce n'est pas une affaire de sémantique, cela concerne la pragmatique
c'est-à-dire notre manière d'utiliser le langage dans des contextes particuliers.

Il y a beaucoup d'inférences pragmatiques. On les appelle des *implicatures*. Par exemple, si je dis :

- (2) jusqu'à hier, le thermomètre ne descendait pas en dessous de $15^{\circ}C$ on peut penser que je veux dire implicitement qu'aujourd'hui, le thermomètre est descendu au-dessous de $15^{\circ}C$. La phrase
- (3) aujourd'hui, le thermomètre est descendu en dessous de 15°C sera alors dite une *implicature* par rapport à la phrase (2). Nous utilisons ce mot (un néologisme dérivé de l'anglais) pour bien marquer la différence avec une *implication* (sémantique ou logique), car il est clair que cette inférence ne saurait être confondue avec une inférence sémantique, voire logique. En effet, (2) ne signifie pas du tout qu'il est impossible que, en même temps, (2) soit vrai et (3) ne le soit pas. Après tout, il se pourrait que même aujourd'hui, le thermomètre reste au-dessus de 15°C. On peut imaginer une poursuite du discours contenant la phrase (2) qui serait :
- (4) ... eh bien, ce matin j'ai vérifié : c'est encore le cas aujourd'hui. Autrement dit, l'inférence pragmatique est défaisable. Un autre exemple est :
 - (5) Ce matin, Marie a bu un café.

D'où on a tendance à déduire :

- (6) Ce matin, Marie a bu quelque chose de chaud car nos habitudes sont telles que nous pensons spontanément qu'un café est chaud, et d'autre part nous pensons que si notre interlocuteur nous dit (5), c'est bien pour que nous pensions (6) ! Or, il peut très bien continuer en disant :
- (7) mais son café était tout froid ce qui annule la conséquence pragmatique (6).

Autre exemple encore : nous savons que le schéma $\{p \Rightarrow q, \neg p\} \mid = \neg q$ est un schéma d'inférence FAUX. Or, nous sommes bien obligés de constater que, dans bien des circonstances, les gens qui disent :

- (8) Tous les A sont B
- ont comme implicite que, en conséquence, les non-A sont non-B. Par exemple :
 - (9) Ceux qui aiment lire des romans policiers achètent des journaux de faits-divers
 - (10) Moi, je n'aime pas les romans policiers, donc je n'achète pas de journaux de faits-divers

Ce raisonnement est faux (je peux très bien acheter des journaux de faits divers tout en n'aimant pas les romans policiers), néanmoins on a tendance à tirer ce genre de conclusion parce que nous pensons en général qu'en disant (9), le locuteur ne veut pas seulement exprimer la relation logique traduite par un $\ll \Rightarrow \gg$, il veut que nous comprenions que la propriété d'acheter des journaux de faits-divers est indissolublement liée à celle d'être amateur de roman policier. La phrase a alors la force d'un $\ll \Rightarrow \gg$.

Mais bien évidemment, ce n'est alors *qu'une conséquence pragmatique*. Nous pouvons très bien tomber sur quelqu'un disant : « eh bien moi, je n'aime pas les romans policiers, et pourtant j'achète quand même des journaux de faits-divers », sans que pour autant il n'apparaisse de contradiction avec ce qui a été dit en (9).

Les inférences pragmatiques, ou *implicatures*, proviennent ainsi des phénomènes de communication en général, et pas de la langue en particulier. Si la communication s'exprime par d'autres moyens que la langue (par des gestes par exemple) on retrouvera ces mêmes inférences alors qu'on ne trouvera pas les inférences logico-sémantiques. Par exemple, je peux tousser dans un bureau où un préposé n'a pas paru prêter attention à ma présence : celuici est censé faire l'inférence que quelqu'un est présent dans le bureau et qu'il a toussé justement pour manifester cette présence. Ceci dit, je peux très bien avoir toussé simplement parce que je suis enrhumé, c'est-à-dire sans intention particulière d'attirer l'attention. La personne présente dans le bureau peut me dire : « je suis à vous tout de suite », mais je peux lui répondre : « vous avez tout votre temps (sous-entendu : je n'ai pas toussé pour que vous vous occupiez de moi) ». L'inférence est donc défaisable.

Les comportements humains en général ont ceci de particulier qu'ils peuvent toujours prêter à une interprétation. Ce mécanisme d'interprétation repose sur la notion de *pertinence* (cf. Sperber et Wilson, 1986). Nous faisons toujours l'hypothèse que les comportements d'autrui sont pertinents (c'est-à-dire non dus au hasard). Si autrui a un comportement particulier (par exemple il tourne la tête de l'autre côté par rapport à moi, ou bien il souffle sur ses doigts etc.), nous allons immédiatement penser qu'il agit ainsi pour que nous fassions des inférences, mais ces inférences sont toujours défaisables. Je peux interpréter le fait qu'il souffle sur ses doigts en pensant qu'il veut me dire qu'il fait très froid... mais le fait qu'il fasse très froid peut être nié et il peut me dire qu'il faisait ainsi au contraire parce qu'il venait de se brûler.

La *théorie des implicatures* de P. Grice fournit un cadre pour expliquer ces inférences. Nous y reviendrons plus loin.

2. La relation de présupposition

2.1. Le phénomène de la présupposition

Il y a encore un autre cas d'inférence, dont on pourrait dire qu'il est à cheval sur le sémantique et le pragmatique.

Par exemple, si nous disons:

- (11) Pierre a arrêté de fumer
- nous inférons immédiatement que :
 - (12) Jusqu'à une date récente, Pierre fumait

ou bien si nous disons:

- (13) Hier après-midi, Pierre est allé chercher sa femme à l'aéroport nous déduisons que :
 - (14) Pierre est marié

De:

(15) Marie regrette de ne pas avoir assez travaillé

on déduit :

(16) Marie n'a pas assez travaillé

etc.

Dans tous ces cas, un mot est responsable de l'inférence qui est faite. En (11) c'est le verbe arrêter de, en (13) c'est l'expression sa femme, en (15) c'est le verbe regretter. On peut aussi avoir des cas où c'est une tournure syntaxique qui est responsable de ce genre d'inférence. Par exemple, les phrases clivées sont les phrases construites sur le modèle c'est X qu P. Soit la phrase clivée:

(17) C'est Villepin qui a dit qu'il démissionnerait

Elle permet d'inférer que :

(18) Quelqu'un a dit qu'il démissionnerait

On peut noter une particularité étonnante de ce type d'inférence (qu'on ne rencontre pas avec les inférences logiques), c'est que... si on change la phrase « déclenchante » en sa négation, l'inférence demeure.

De:

(19) Pierre **n**'a **pas** arrêté de fumer

nous inférons aussi que :

(20) Jusqu'à une date récente, Pierre fumait

De:

- (21) Hier après-midi, Pierre \mathbf{n} 'est \mathbf{pas} allé chercher sa femme à l'aéroport nous déduisons aussi que :
 - (22) Pierre est marié

De:

- (23) Marie **ne** regrette **pas** de ne pas avoir assez travaillé nous déduisons aussi :
 - (24) Marie n'a pas assez travaillé

De

(25) Ce n'est pas Villepin qui a dit qu'il démissionnerait

On peut aussi inférer que :

(26) Quelqu'un a dit qu'il démissionnerait

La négation n'est pas la seule transformation qui conserve l'inférence, on peut aussi considérer l'insertion dans un contexte modal (*il se peut que ..., nous croyons que ...*), ainsi que la transformation interrogative. Par exemple, de :

- (27) Il se peut que Pierre ait arrêté de fumer
- (28) Nous croyons que Pierre a arrêté de fumer
- (29) Est-ce que Pierre a arrêté de fumer?

nous inférons encore que :

(30) Jusqu'à une date récente, Pierre fumait

Cette relation n'est donc pas exprimable comme une règle d'inférence logique. C'est une règle d'inférence logique en effet qui fait passer de :

(31) Pierre fume et boit du whisky

à

(32) Pierre fume

Mais si nous transformons (31) en (31'): il est faux que Pierre fume et boit du whisky, nous ne pouvons évidemment plus conclure (32). De même de est-ce que Pierre fume et boit du whisky? on ne peut pas déduire (32), non plus d'ailleurs que de nous croyons que Pierre fume et boit du whisky (car la croyance d'un fait n'implique pas que ce fait soit vrai).

La relation d'inférence que l'on trouve dans les exemples de (11) à (26) est appelée **relation de présupposition**. Dans (11) on dit que *Pierre a arrêté de fumer* est le **posé** et que *Jusqu'à une date récente, Pierre fumait* est le **présupposé**.

On peut remarquer que *dans les dialogues*, la différence entre relation logique et relation de présupposition est assez marquée.

Soit les deux dialogues suivants :

 D_1 :

- Est-ce que tu as arrêté de fumer?
- oui / non

 D_2 :

- Est-ce que tu as arrêté de fumer?
- Mais je n'ai jamais fumé!

Dans le premier (D_1) , le deuxième locuteur (le répondant) fait une réponse R (oui ou non) qui implique l'alternative proposée par le premier (le questionnant) $(P \vee Q, \text{ où } P \text{ est } : oui, Q \text{ est } : non)$. Dans le second (D_2) , il réfute carrément l'alternative. Il remet en cause le cadre du dialogue. Nier un présupposé est un acte plus fort que la simple négation du posé car à la limite, il peut aboutir à ce qu'on ne continue pas le dialogue.

Ce problème des présuppositions avait été aperçu déjà par les Anciens. Aristote en a fait un cas de *sophisme* (ou *raisonnement fallacieux*) dans ses « Réfutations sophistiques » (le dernier des traités logiques d'Aristote, regroupés sous le titre d'*Organon*). Il a été traduit en latin par les logiciens médiévaux en *Plurium interrogationum*, ce qui signifie « multiplier les questions ». C'est le sophisme commis par quelqu'un qui pose une question qui force l'interlocuteur à admettre une proposition qui n'a été ni prouvée ni acceptée par la personne devant répondre. L'exemple standard est :

(33) Avez-vous cessé de battre votre femme?

Bien sûr, si la personne répond « oui », elle admet avoir battu sa femme dans le passé et si elle répond « non », non seulement elle admet avoir battu sa femme dans le passé mais le faire encore aujourd'hui! Donc, dans tous les cas, elle est coupable.

i. La présupposition comme phénomène sémantique

Pourquoi disons-nous que ce type de relation est à cheval sur les domaines de la sémantique et de la pragmatique ?

D'un côté, il est bien vrai que le mécanisme d'inférence contient des aspects conventionnels, liés à la signification des mots, indépendamment du contexte. Par exemple, fait partie du sens lexical de *regretter* le fait que ce verbe déclenche un effet de présupposition (si *X regrette que P*, alors *P*). On dit que c'est un verbe *factif*. Fait également partie du sens lexical du mot *épouse* le fait *d'être marié* (ie. qu'il existe deux personnes mariées entre elles dont l'une est celle qui est désignée par le mot *épouse*) etc. Il est impossible qu'une phrase comme (11) *Pierre a arrêté de fumer* soit vraie sans que la proposition *auparavant, Pierre fumait* soit également vraie. Or, il s'agit là justement d'une caractérisation que nous avons donnée à une inférence *sémantique*, par opposition à une inférence pragmatique. L'inférence que nous faisons entre une phrase et son (ses) présupposé(s) n'est pas *défaisable*, comme c'est le cas des implicatures. Par exemple, je ne peux pas dire :

- (34) Pierre est allé chercher son épouse à l'aéroport. En fait, il n'est pas marié. ni :
- (35) Marie regrette d'avoir échoué à son examen. En réalité, elle a réussi.

 A la rigueur, on peut soutenir, comme l'ont fait certains auteurs (Gazdar, 1979) que le présupposé d'une phrase négative est défaisable, par exemple, il est plus acceptable de dire :
 - (36) Pierre n'est pas allé chercher son épouse à l'aéroport, car en fait, il n'est pas marié!

ou bien:

- (37) Marie **ne** regrette **pas** d'avoir échoué son examen puisque... elle l'a réussi! mais on remarquera alors que, dans un tel contexte, la négation prend une signification toute particulière : ce n'est pas la négation ordinaire. (37) pourrait par exemple être plutôt paraphrasé par :
 - (38) On ne peut pas dire que « Marie regrette d'avoir échoué son examen » puisque... elle l'a réussi!

Autrement dit, la négation porte sur l'acte de parole lui-même plutôt que sur son contenu. On dit parfois qu'il s'agit d'une négation *métalinguistique*.

Si, à certains égards, nous pouvons dire que la relation de présupposition est sémantique, nous avons vu qu'on ne pouvait pas qualifier cette relation de « logique » au sens de la logique propositionnelle. En particulier, elle ne peut pas être confondue avec la relation d'*implication*. Une manière évidente de voir ceci consiste à regarder ce qui se passe quand le présupposé est faux. Que devons-nous dire de la valeur de vérité de (11) *Pierre a arrêté de fumer* quand son présupposé est faux (ie. si Pierre n'a jamais fumé)? Nous avons déjà vu avec les exemples dialogués (et le sophisme révélé par Aristote) qu'il était impossible de répondre par *oui* ou par *non* à une question du genre (33) quand le présupposé est faux. Donc, quand le présupposé est faux, on a tendance à penser que la phrase (telle que (11)) n'est tout simplement ni vraie, ni fausse! (ou bien aurait une *troisième* valeur de vérité, valeur de vérité *indéterminée* « ⊥ »). A ce stade, nous pouvons donner la définition suivante de la relation de présupposition:

Définition -1: P présuppose Q si et seulement si la vérité de P est une condition nécessaire pour que Q ait une valeur de vérité définie.

Un exemple souvent débattu est celui de la présupposition existentielle. Quand nous disons (selon l'exemple fameux discuté par le logicien et philosophe anglais Bertrand Russell) :

(39) Le Roi de France est chauve

Cette phrase a-t-elle une valeur de vérité dans le cas où il n'existe pas de Roi de France ? Russell soutenait que *oui*, car il pensait que cette phrase signifiait

- (40) a. Il existe un roi de France
 - b. Il n'en existe qu'un

c. et il est chauve

mais d'autres auteurs (Strawson) ont objecté que ce n'est pas comme cela que nous utilisons le langage. Quand nous utilisons l'article défini (le), devant un nom N, nous ne voulons pas dire en général qu'il existe un et un seul N. Quand, par exemple, nous disons : « passe-moi le livre qui est sur la table » : il n'y a pas un et un seul livre dans le monde, ni une et une seule table etc. même si le livre ou la table auquel nous faisons référence est unique. Cela nous conduit à penser qu'en ce cas, l'interprétation de la phrase ne peut pas se faire sans l'intervention d'un acte particulier, qui consiste à faire référence à quelque chose, autrement dit l'interprétation fait intervenir la pragmatique, sous l'aspect d'un acte de langage particulier, consistant à référer.

ii. La présupposition comme phénomène pragmatique

Le paragraphe précédent nous montre qu'il y a des éléments pragmatiques dans le phénomène de la présupposition. On peut s'en rendre compte encore dans des dialogues comme :

(41) A – est-ce que tu crois que Pierre a arrêté de fumer ?

B – je ne savais pas qu'il fumait

ici, le deuxième locuteur, B, ne peut pas répondre au premier, A, parce qu'il lui manque des connaissances sur le monde. A a cru que B partageait avec lui le fait de savoir que jusqu'ici, Pierre fumait, mais cela s'est avéré faux, et, en un sens, il a *échoué* dans son acte de communication.

Il apparaît ici une particularité nouvelle des énoncés que nous prononçons : à côté des conditions de vérité, existent des conditions de succès (les anglo-saxons parlent de félicité : un énoncé peut être felicitous ou unfelicitous). Les énoncés déclaratifs ordinaires, comme Pierre fumait, tous les oiseaux volent ou il existe un roi de France et il est chauve ne sont pas soumis à des conditions de succès particulières : ils sont vrais ou ils sont faux, c'est tout. Mais une question ou un ordre ont des conditions de succès. Par exemple

- (42) qui est venu hier soir?
- a pour condition de succès que l'interlocuteur sache qui est venu hier soir (ou qu'il sache que personne n'est venu) et qu'il réponde « x est venu hier soir » quand effectivement x est venu hier soir. De même,
 - (43) allez ouvrir la porte!

a pour condition de succès que l'interlocuteur soit en position d'effectuer le contenu de l'ordre (ouvrir la porte) et qu'il l'effectue. Ainsi (42) et (43) n'ont pas de conditions de vérité, elles les remplacent par des conditions de succès. On peut dire que c'est ce qui caractérise les actes de langage (dont nous reparlerons par la suite), et la théorie des actes de langage appartient à la pragmatique. Or, une phrase comme (11) répétée ici:

(44) Pierre a arrêté de fumer

possède elle aussi une condition de succès, à savoir que l'interlocuteur soit au courant du fait que Pierre fumait jusqu'ici.

Nous en concluons que l'utilisation correcte de phrases qui contiennent des présupposés suppose qu'il y ait un *savoir partagé* (ce que les anglophones appellent « common ground »). On peut noter qu'au lieu de dire ce qu'il dit en (41), A, pour être plus explicite et pour donner à son interlocuteur toutes les alternatives possibles, aurait pu dire :

(45) A – est-ce que tu sais si Pierre fumait et au cas où il aurait fumé, est-ce que tu crois qu'il a arrêté de fumer ?

En ce cas, la question de A n'aurait pas contenu de présupposés et B aurait pu répondre sans nier un présupposé. Pourquoi A ne l'a-t-il pas fait ? Parce que très probablement, il a pensé que B savait que Pierre fumait et que donc, il était inutile, voire gênant de s'embarrasser avec autant de précautions oratoires. Nous finissons par voir ici que le phénomène de la présupposition repose sur une certaine manière d'utiliser l'information dont nous disposons.

Dans la communication avec autrui, nous ne mettons pas toutes les informations sur le même plan, tout simplement parce que nous présumons qu'il y en a que nos interlocuteurs possèdent déjà et que dans ce cas il est fastidieux, inutile etc. de les leur rappeler explicitement. Nous préférons concentrer l'attention de la conversation sur les informations qui nous paraissent vraiment nouvelles. Lorsque nous disons (11) *Pierre a arrêté de fumer*, le fait que Pierre fumait jusqu'à maintenant est un savoir antérieur, supposé acquis, l'élément nouveau (donc intéressant) est le fait qu'il ait arrêté.

L'utilisation de l'effet de présupposition suppose donc une certaine dépendance par rapport au contexte (la connaissance d'un savoir partagé). C'est en cela que la présupposition est aussi un phénomène pragmatique. Certains auteurs (O. Ducrot, 1972) ont dit que *présupposer* était un *acte*. Le philosophe américain R. Stalnaker (R. Stalnaker, 1974) a également argumenté dans ce sens, c'est-à-dire pour faire de la présupposition un phénomène entièrement pragmatique. Il donne alors du phénomène une définition différente de celle que nous avons donnée jusqu'ici. La définition que nous avons donnée plus haut (**Définition-1**) était sémantique car elle décrivait la relation de présupposition comme ayant lieu entre deux phrases (ou deux énoncés). Pour R. Stalnaker, cette relation n'existe pas entre deux phrases mais entre un locuteur et une phrase. Si A *dit*: « Pierre a arrêté de fumer », A *présuppose*: « Pierre fumait », la relation est entre A et la phrase « Pierre fumait ». *Présupposer* apparaît alors bien comme un *acte de langage*.

Définition – **2** : un locuteur A présuppose le contenu d'une phrase P si et seulement si la suite de ses énonciations se situe dans un contexte où P est vraie.

Quand une assertion est faite et acceptée dans une conversation, son contenu est ajouté au fond de savoir partagé, et la vérité de la proposition est présupposée dans toute la suite de la conversation. Cela ouvre sur une conception *dynamique* du langage.

D. Lewis (Lewis, 1979) s'est intéressé aux cas où le savoir de l'interlocuteur ne contient pas nécessairement le présupposé contenu dans la phrase qui lui est adressée, par exemple lorsque A dit à B « Pierre est venu avec sa femme » alors que B ne savait pas a priori que Pierre était marié. Dans un tel cas, il n'y a pas de catastrophe (!). Il se produit simplement que B (sans rien dire!) incorpore cet élément dans son propre savoir, à condition, bien entendu, qu'il n'entre pas en contradiction avec un élément de savoir qu'il possédait déjà (par exemple le fait qu'il sache pertinemment que Pierre n'est pas marié). Ce mécanisme de « mise à jour » des connaissances est appelé *accommodation*.